

Le covoiturage à l'honneur pour la semaine de la mobilité

Alors que débute la semaine européenne de la mobilité, la Ville de Paris poursuit ses actions pour diminuer la pollution liée à la circulation routière, et en particulier pour réduire l'usage individuel de la voiture. Cette année la Ville de Paris souhaite mettre l'accent sur le covoiturage urbain pour inciter les usagers dépendant de leurs véhicules à tester ce mode de transport économique et, convivial.

La Ville accompagne le développement du covoiturage. Plusieurs aires de covoiturage vont ainsi être instituées aux Portes de Paris.

Dans le cadre de son Plan de Déplacements des Administrations Parisiennes 2017-2021 adopté récemment, la Ville souhaite également promouvoir un service de covoiturage à destination des agents de la Ville. Une expérimentation devrait être menée prochainement à destination de certaines catégories d'agents municipaux résidant dans des lieux éloignés des transports en commun ou travaillant à horaires décalés.

Le covoiturage s'inscrit dans une politique d'intermodalité et de complémentarité avec les transports en commun et les modes actifs (marche, vélo, trottinette...). La Ville a encouragé Ile-de-France Mobilités (ex-STIF) à prendre en compte cette nouvelle offre dans l'outil de calcul d'itinéraire vianavigo. L'ensemble des offres en Ile-de-France est présentée sur www.vianavigo.com/covoiturage.

Une expérimentation associant tous les opérateurs de covoiturage volontaire sera lancée du 1er octobre au 31 décembre. Dans ce cadre, Ile-de-France Mobilités apportera une subvention à hauteur de 2€ pour chaque trajet de covoiturage réalisé par le biais d'une plateforme. La Ville mobilisera ses moyens de communication pour relayer l'expérimentation et la faire connaître auprès de tous les usagers de la route circulant à Paris.

Dans le cadre de la Démarche Mobilités 2030 pilotée par le Forum Métropolitain du Grand Paris en partenariat avec la Métropole du Grand Paris et l'association des Maires d'Ile de France, la Ville promeut de nouvelles actions pour soutenir le covoiturage, en particulier l'accès des covoitureurs aux voies réservées pour les bus et taxis sur autoroute à l'échelle de la métropole voire de la Région.

Christophe Najdovski: *«Il est essentiel pour la métropole parisienne d'optimiser l'occupation des véhicules. Il a en effet été estimé qu'avec 1,7 passagers par véhicules, il n'y aurait plus de problèmes de congestion dans l'agglomération, alors qu'actuellement, il y a en moyenne 1,1 personne par voiture pour les déplacements domicile/travail».*

Jean-Louis Missika : *"Nous nous félicitons de la multiplication des offres de covoiturage comme BlaBlaLines que vient de lancer Blablacar ou encore des offres d'ecov (Covoit'ici), de Karos ou de Wayzup, trois startups qui ont été soutenues par la ville de Paris grâce à la plateforme d'incubation Rolling Lab de Paris&co. Ces multiples services permettent aujourd'hui de répondre à la diversité des besoins de covoiturage.»*

Outre le covoiturage, la Ville de Paris soutient l'autopartage (la mise à disposition de véhicules pour les particuliers) et doublera en 2018 le nombre de places SVP (services de véhicules partagés) allouées aux opérateurs privés d'autopartage.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr